



Réunion du Conseil d'administration du mardi 12 mars 2024

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN
(représentée par Jérôme Lartigau)
Monsieur Régis BORDET
(représenté par Christel Beaucourt)

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET
Madame Tara VARMA

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :
Madame Sandrine LEVEQUE

Collège des autres personnels d'enseignement :

Monsieur Nicolas KACIAF
Madame Cécile CHALMIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Madame Martina ALBERGAMO
Madame Jade ANGEL
Monsieur Yanis BEN SLIMENE
Madame Angelina DERRIEN
Madame Eva VELASCO
Monsieur Sacha GOGOLACHVILI
Monsieur Gaspard PETIT
Monsieur Alec BERTIN

A titre consultatif et invités permanents :

Madame Valérie CABUIL, représentée par Karine DE FEUARDENT
Monsieur Etienne PEYRAT
Monsieur Jean-Louis BERGEZ
Monsieur Jean-François BATON
Monsieur Alexandre LE BRUN
Madame Delphine LIARD

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRESENTÉES

Madame Nathalie COLIN (*procuration à Jean-François Chanut*)
Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanut*)

Madame Marine LANNOY (*procuration à Christel Beaucourt*)
Madame Lina PAMART (*procuration à Jérôme Lartigau*)
Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Jérôme Lartigau*)

Monsieur Stéphane BEAUD (*procuration à Sandrine Levêque*)
Monsieur Philippe DARRIULAT (*procuration à Sandrine Levêque*)
Monsieur Patrick MARDELLAT (*procuration à Cécile Chalmin*)
Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE (*procuration à Cécile Chalmin*)

Madame Anne BAZIN (*procuration à Sylvain Freset*)
Madame Alice BEJA (*procuration à Nicolas Kaciaf*)
Madame Delphine POUCHAIN (*procuration à Nicolas Kaciaf*)

Madame Sérène HELLAL (*procuration à Eva Velasco*)

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

Le président accueille, au nom du conseil d'administration, Monsieur PEYRAT dans ses nouvelles fonctions de directeur de l'IEP de Lille, en précisant qu'il a toute la confiance de l'ensemble des administrateurs.

I. Approbation du procès-verbal du CA

- PV du 19 décembre 2023 (approbation)

Monsieur Bergez rappelle que Madame Martina Albergamo ne peut pas prendre part au vote compte tenu du fait qu'elle n'était pas administratrice lors de la séance du 19 décembre 2023.

Votants : 28	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 2	NPPV : 1
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	-----------------

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 est adopté.

II. Fonctionnement institutionnel

- Point Inkermann (information)

Monsieur PEYRAT rappelle que la réflexion engagée au sujet du bâtiment de la rue Inkermann portait sur la dimension financière du projet, mais également la manière dont l'établissement devra suivre ce chantier, en particulier en matière de maîtrise d'ouvrage. La direction a écarté le recours à un prestataire, et a envisagé de travailler avec la direction générale des biens immobiliers de l'Université de Lille, ce qui ne s'est pas révélé possible. Des discussions ont alors été engagées avec le rectorat en vue de la signature d'une convention. Celui-ci accompagnera donc l'IEP dans le suivi du projet, et Monsieur PEYRAT l'en remercie.

Monsieur BERGEZ rappelle qu'un premier permis de construire a été refusé en décembre. Un second permis a donc été déposé en janvier, et le délai moyen de traitement est de cinq mois. Cette situation rend incertain le calendrier des travaux. En outre, 15 lots étaient prévus dans le cadre des travaux, et les lots qui ont pu être attribués représentent un coût de 886 000 € HT, pour un coût estimé à l'origine de 842 000 €. Ainsi, le budget est d'ores et déjà supérieur aux prévisions. De plus, le total des lots non attribués est estimé à 630 000 €. Or, dans les hypothèses les plus défavorables, leur coût pourrait atteindre 1 million d'euros. L'administration fera le maximum pour réduire ce surcoût, mais celui-ci pourrait s'élever à 443 000 €.

- Calendrier CA : séance extraordinaire mardi 16 avril 2024 (information)

Monsieur PEYRAT annonce qu'une séance extraordinaire du conseil d'administration consacrée aux questions pédagogiques (maquettes, tarifs de certaines formations, etc.) se tiendra le 16 avril.

III. Affaires financières

- Compte financier 2023 - Présentation par l'agent comptable (approbation globale CF)

- Annexe compte financier 2023
- Rapport de l'ordonnateur

Madame LIARD commence la présentation du compte financier 2023 par les faits marquants de l'année, à savoir :

- l'infructuosité de certains lots du marché du bâtiment Inkermann, qui a retardé le chantier et l'ouverture du bâtiment, mais a également eu des conséquences sur le taux de réalisation des investissements de l'année ;
- la mise en conformité du calcul des passifs sociaux selon l'instruction codificatrice de la DRFIP du 28 novembre 2023 ;
- le début des travaux de migration des données budgétaires et comptables en vue de la remontée INFINIOE (qui permettra au ministère de suivre au jour le jour les données comptables de l'IEP) ;
- le virement par l'État de 50 % du COMP (le contrat d'objectifs, de moyens et de performance), soit 130 000 € ;
- l'augmentation importante du volume des heures complémentaires ;
- une activité soutenue en formation continue.

Monsieur LE BRUN indique que le taux d'engagement du budget (qui, pour le ministère, doit être supérieur à 90 %) est très bon s'agissant des dépenses de personnel et de fonctionnement. En revanche, il est très faible sur les investissements en raison des importants retards pris par le projet du bâtiment d'Inkermann.

Le taux de réalisation des recettes est inférieur à 100 %, car l'IEP n'a pas reçu toutes les recettes attendues. Il atteint en particulier 81 % seulement sur les autres financements de l'État, principalement en raison de conventions Erasmus moins favorables que les années précédentes et d'un certain nombre de recettes prévues en 2023, mais versées en 2024 (comme celles relatives au Programme d'investissements d'avenir). Le taux sur les recettes propres s'élève à 98 %, à cause d'un décalage vers 2024 de l'encaissement d'une partie des recettes de la formation continue. À l'inverse, les recettes d'apprentissage ont été supérieures aux attentes, en raison de rattrapages des années précédentes.

Les dépenses diminuent de 1,048 million d'euros par rapport en 2022. Cette baisse est portée par les dépenses d'investissement, qui avaient été particulièrement importantes l'année précédente en raison de l'acquisition par l'IEP du bâtiment de la rue Inkermann. En revanche, les dépenses de personnel progressent de 436 000 € (en raison d'une hausse des heures complémentaires) et les dépenses de fonctionnement de 239 000 € (à cause d'une augmentation du coût lié aux formations).

Les recettes propres augmentent quant à elle de 196 000 € grâce à l'apprentissage, mais l'IEP reçoit également moins de subventions (notamment de la part de l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus).

Madame LIARD précise que les recettes représentent au total 7,129 millions d'euros, et que le solde budgétaire est, à la fin de 2023, positif de 170 160 €.

Dans le cadre de la comptabilité générale, les produits s'élèvent à 7,211 millions d'euros et les charges à 7,146 millions d'euros, pour un résultat bénéficiaire de 65 496 €. Il diminue fortement par rapport à 2022 (il avait alors atteint 413 000 €).

Les charges de fonctionnement progressent de 7 % par rapport à 2022, en particulier en raison de charges de personnel qui augmentent de 15 % à cause de la hausse des passifs sociaux, de l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 et de l'augmentation du coût horaire des heures complémentaires (associé à une hausse de leurs volumes).

Les produits progressent de 2 %. La SCSP (qui représente 25 % des produits) reste stable par rapport à 2022, tout comme les droits d'inscription (37 % des produits). En revanche, les recettes de la formation continue augmentent de 114 000 € et la CVEC de 46 000 €.

La capacité d'autofinancement et s'établit à la fin de 2023 à 434 000 €. Elle diminue de 43 % en raison à la baisse importante du résultat comptable. Le fonds de roulement de Sciences Po Lille reste confortable (4,073 millions d'euros), et augmente de 7 %. Il représente 218 jours de fonctionnement, ce qui est nettement supérieur aux seuils prudentiels fixés par le ministère. Le besoin en fonds de roulement est négatif de 2,182 millions d'euros, ce qui signifie que les dettes sont supérieures aux créances, et est cohérent avec la trésorerie qui, elle, s'établit à 6,254 millions d'euros (soit 334 jours de fonctionnement, ce qui est également au-delà des seuils prudentiels).

La situation financière de l'IEP reste donc saine, mais l'établissement devra faire preuve d'une certaine vigilance dans les années à venir, notamment au regard de l'intégration dans le budget des coûts de fonctionnement du bâtiment Inkermann.

Madame LEVEQUE souhaite savoir comment s'explique la baisse des subventions Erasmus.

Monsieur LE BRUN répond que le montant de la subvention a été inférieur, en 2023, au montant le plus souvent constaté, mais la subvention avait en outre été inhabituellement élevée en 2022. L'écart entre 2022 et 2023 est donc d'autant plus important.

Votants : 29	Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 3
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le compte financier 2023 est approuvé.

- Demande de subvention Région PEI (approbation)

Monsieur PEYRAT rappelle que la région Hauts-de-France soutient historiquement un certain nombre de dispositifs de Sciences Po Lille au travers du PEI et du PRREL. Il s'agit aujourd'hui de renouveler ces deux subventions. Il est à noter qu'en 2024, l'IEP bénéficiera d'une troisième subvention de la part de la région au travers des contrats étudiants région construits avec l'Université de Lille, pour financer des postes de monitrices et de moniteurs à la bibliothèque ainsi que des fonctions d'accompagnement du handicap.

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La demande de subvention région PEI est approuvée à l'unanimité.

- Demande de subvention Région PRREL (approbation)

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La demande de subvention région PRREL est approuvée à l'unanimité.

IV. Études et scolarité

Monsieur PEYRAT signale qu'à la suite des questions posées par les IEP sur l'éligibilité de leurs étudiantes et étudiants aux stages Schuman proposés par la Commission européenne, la directrice générale de l'enseignement supérieur a envoyé un courrier à celle-ci, courrier auquel Sciences Po attend maintenant une réponse.

- À la demande des élu.e.s du collectif S'Engager

- **Modification de l'article 1-2-4 du règlement des études (approbation)**

Monsieur BERTIN indique que la motion proposée par S'Engager vise à répondre à un problème qui concerne un certain nombre d'élèves qui passent des licences pour compléter leur cursus : leur absence liée au passage des examens n'est pas aujourd'hui justifiée. Il est donc proposé d'ajouter à l'article 1-2-4 du règlement des études « *L'absence est justifiable dans les circonstances suivantes : [...] participation aux examens passés dans le cadre d'une autre formation universitaire certifiée par une preuve de présence [...]. »*

Le président regrette l'inflation des motions de la part des représentantes et représentants des élues et des élus. Il serait possible d'obtenir un consensus au sein du conseil par d'autres moyens. En outre, il se demande si les dispositions actuelles sont tellement insatisfaisantes qu'elles justifient de complexifier le règlement des études, au risque de créer des effets de bord inattendus. Il est probable que les services de la scolarité se montrent bienveillants vis-à-vis des élèves dans la situation évoquée par S'Engager.

Monsieur BEN SLIMENE explique que les élèves en question sont traités de manière inéquitable. Certains enseignants et enseignantes acceptent leurs absences, et d'autres pas, sous le prétexte qu'elles ne sont pas prévues dans le règlement des études.

Madame CHALMIN souligne qu'aucun élève n'a jamais été empêché de passer ses partiels en toute sérénité.

Monsieur PEYRAT propose de réétudier la question dans le cadre de la préparation du conseil d'administration prévu le 16 avril.

La motion n'est pas mise au vote.

V. Ressources humaines

- À la demande du collectif des élu.e.s Solidaires Étudiant.e.s

- **Revalorisation des salaires des moniteurs-trices de la BU (approbation)**

Madame VELASCO indique que Solidaires Étudiant.e.s estime que l'IEP devrait respecter la loi en majorant de 25 % le salaire des monitrices et des moniteurs de la bibliothèque lors du travail les jours fériés et les week-ends. La bibliothèque universitaire de Sciences Po Lille a été sacrée meilleure BU de France, ce qui n'aurait pas pu être possible sans l'investissement des monitrices et des moniteurs étudiants, qui permettent à la BU d'être ouverte quasiment tous les jours de l'année, y compris les week-ends et les jours fériés.

Monsieur PEYRAT indique que le service RH a engagé un certain nombre de vérifications à ce sujet. La demande de revalorisation doit être étudiée avec le service commun de documentation de l'Université, car une partie des monitrices et des moniteurs de la BU sont payés par cette dernière. Pour autant, la direction ne s'oppose pas par principe à cette proposition.

Monsieur BERGEZ précise qu'une première analyse a montré que l'IEP n'avait aucune obligation d'appliquer une majoration les soirs, les week-ends et les jours fériés, ce qui n'empêche pas le conseil d'administration de faire, s'il le juge opportun, le choix de la mettre en place.

Monsieur GOGOLACHVILI demande l'assurance que les vérifications en question seront réalisées.

Monsieur PEYRAT s'engage à échanger avec la directrice de la BU et le service commun de documentation de l'Université, et de présenter un retour de ces échanges lors du prochain conseil d'administration.

La motion n'est pas mise au vote.

- **Revalorisation de la gratification des preneur-euse-s de notes (approbation)**

Monsieur GOGOLACHVILI rappelle que les preneuses et les preneurs de notes facilitent grandement la vie des personnes handicapées, mais aussi celle des professeuses et des professeurs, puisque la prise de notes par un élève offre une réelle autonomie aux étudiantes et étudiants handicapés. Toutefois, les preneuses et les preneurs de notes ne font pas que prendre des notes lors du cours : ils les mettent également en forme, et assurent une continuité pédagogique pour les étudiantes et étudiants handicapés. Aujourd'hui, ils bénéficient d'une gratification à hauteur du SMIC horaire, mais où seul un quart d'heure de cours est pris en considération. Porter cette gratification à 45 minutes de travail pour 1 heure de cours semblerait plus juste.

Le président remarque que cette activité relevait autrefois du bénévolat, et certains élèves la pratiquent encore dans un tel esprit. Ils pourraient donc être choqués qu'une rémunération supplémentaire soit demandée. En outre, cette proposition aura un coût.

Madame ANGEL estime en effet que cette prise de note constitue une aide (qui fait déjà l'objet d'une gratification) et non un travail en soi.

Monsieur PETIT ajoute qu'indexer la gratification sur le SMIC pose problème, car cela assimile cette activité à un travail. En outre, les preneuses et preneurs de notes prennent déjà des notes pour eux-mêmes. Ils doivent avant tout les mettre en page.

Madame CHALMIN rappelle que l'activité était autrefois entièrement bénévole. En outre, de nombreux dispositifs (dont un robot) sont accessibles pour permettre aux élèves en difficulté de suivre les cours.

Votants : 29 Pour : 4 Contre : 18 Abstention : 7
--

La revalorisation de la gratification des preneuses et preneurs de notes est rejetée.

VI. Environnement

- À la demande du collectif des élu.e.s Solidaires Étudiant.e.s

- **Plantation de plantes mellifères dans le jardin (approbation)**

Monsieur GOGOLACHVILI indique que Solidaires Étudiant.e.s a choisi de retirer cette motion après discussion avec le service technique. Ils proposeront une motion plus complète lors d'un prochain conseil d'administration.

La motion n'est pas mise au vote.

VII. Questions diverses

- À la demande des élu.e.s du collectif S'Engager

- **Mise à disposition de sacs de recyclage par la MEL (approbation)**

Monsieur BEN SLIMENE indique qu'afin de faciliter le tri et le recyclage des déchets pour tous les élèves, S'Engager suggère que Sciences Po Lille demande à la MEL de mettre à disposition des sacs roses directement au sein des locaux.

Monsieur PEYRAT explique que le fonctionnement des services de la MEL pourrait ne pas permettre de procéder à une telle distribution. Toutefois, il conviendra de les interroger sur le sujet.

Madame ANGEL estime que ce n'est pas le rôle de Sciences Po Lille de distribuer des sacs-poubelle. Les élèves sont adultes, et la démarche pour obtenir ces sacs est simple.

Monsieur BEN SLIMENE remarque qu'en début d'année, des Ecocup, des préservatifs, etc., sont distribués aux étudiantes et étudiants. Cette démarche n'a rien d'infantilisant.

Monsieur BERTIN ajoute que beaucoup d'élèves n'utilisent pas ces sacs roses.

La question n'est pas mise au vote.

- **Composition des commissions (approbation)**

Monsieur BEN SLIMENE rappelle qu'à l'issue des élections des représentants des étudiantes et des étudiants au Conseil d'Administration, il appartient au directeur de l'école de nommer ceux-ci dans les diverses commissions qui participent au fonctionnement de l'établissement. Depuis 2019, la pratique veut que cette répartition s'appuie sur un consensus majoritaire obtenu à la suite de discussions informelles. Toutefois, aucune disposition statutaire ne prévoit à ce jour la résolution d'éventuels conflits entre listes étudiantes concernant l'attribution des sièges dans les commissions. La motion proposée par S'Engager vise à acter le principe d'une répartition des sièges en commission proportionnelle au nombre d'élues et d'élus de chaque liste, afin de favoriser la représentation d'un maximum de sensibilités.

Monsieur PEYRAT admet qu'il serait pertinent de définir des principes pour déterminer l'attribution des sièges au sein des commissions. Il propose que les représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants engagent des discussions sur le sujet.

Monsieur PETIT indique qu'Alter'Eco est favorable à la définition de tels principes, mais regrette que la motion présentée, telle qu'elle est rédigée, donne un avantage aux listes minoritaires.

Madame VELASCO estime également que la rédaction de la motion est trop floue, et sujette à interprétation.

Monsieur BEN SLIMENE explique que S'Engager a souhaité proposer une certaine souplesse, car le pouvoir de nomination au sein des commissions appartient au directeur. Toutefois, il demande à ce que soit mis au vote le principe qui sous-tend la motion, à savoir une répartition proportionnelle des sièges dans les commissions, et non la motion en elle-même. Les modalités de désignation des représentantes et représentants en commission pourront être discutées ultérieurement.

Madame DE FEUARDENT quitte la séance.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le principe d'une répartition des sièges en commission proportionnelle au nombre d'élues et élus de chaque liste est adopté.

Madame VELASCO considère toutefois que ce principe n'a, en l'état, guère de sens.

Monsieur KACIAF propose d'étudier avec Madame CHALMIN les manières de lui donner du sens, et de définir plus précisément d'ici la fin de l'année universitaire comment pourrait être organisée la représentation au sein des commissions.

- À la demande du collectif des élu.e.s Alter'Eco

- **Association de la CTE à l'élaboration des futures maquettes (approbation)**

Monsieur PETIT propose que la Commission pour la transition écologique (CTE) soit associée à la refonte des cycles de formation, afin que les étudiantes et les étudiants de Sciences Po Lille puissent disposer des outils intellectuels leur permettant de penser et d'agir relativement à l'enjeu climatique.

Monsieur PEYRAT confirme que la CTE sera associée à la réflexion sur la formation, mais également sur d'autres sujets, comme les stages ou les mobilités internationales.

La question n'est pas mise au vote.

- **Rétablissement d'un classement en 2A pour la mobilité (approbation)**

Madame ANGEL note que Monsieur PEYRAT s'est récemment déclaré favorable à l'existence d'un classement officiel en deuxième année afin d'arbitrer les choix relatifs aux mobilités de troisième année, qui sont source de tensions. Alter'Eco souhaite savoir si Monsieur PEYRAT pense qu'un tel classement est compatible avec la notation par lettres et, plus généralement, le projet porté par les équipes pédagogiques au sein de Sciences Po Lille.

Monsieur PEYRAT souligne qu'un certain nombre de paramètres (qui sont liées à l'évaluation académique des élèves, mais également, par exemple, à celle de leur motivation) sont à prendre en

compte s'agissant de la mobilité en troisième année, et il est favorable à mieux les formaliser sur la base d'un certain nombre de principes, sans pour autant mettre en place de classement.

Monsieur BERTIN remarque que la question est avant tout de permettre aux élèves de se positionner en connaissance de cause lorsqu'ils déterminent leurs vœux de mobilité. Aujourd'hui, ils établissent un tableau officieux.

Monsieur PEYRAT indique que ce sujet sera intégré aux échanges relatifs au projet de refonte du 1^{er} cycle.

La question n'est pas mise au vote.

- À la demande du collectif des élu.e.s Solidaires Étudiant.e.s

- **Place de l'enseignement des sciences sociales dans le cycle master et la formation continue (approbation)**

Madame VELASCO indique que Solidaires Étudiant.e.s regrette que Sciences Po Lille laisse de plus en plus de côté les matières liées à la recherche, qui sont supposées constituer le cœur d'un IEP. Les élues et les élus se demandent si la nouvelle direction pense revoir certaines maquettes afin de favoriser les sciences sociales plutôt que les enseignements managériaux proposés par des professionnels extérieurs au monde de l'enseignement et de la recherche.

Monsieur PEYRAT souligne que cette question renvoie à celle de l'identité de l'IEP, et de l'équilibre entre les enseignements portés par les enseignantes et les enseignants de l'établissement (dont les effectifs ont été renforcés au cours des dernières années) et les interventions extérieures, à visée plus professionnelle. Selon Monsieur PEYRAT, la direction est jusqu'à présent parvenue à maintenir cet équilibre de manière satisfaisante.

La question n'est pas mise au vote.

La séance est levée à 11h40.

Jean-François Chanet
Président du Conseil d'administration

